



CANADA

TREATY SERIES 1960 No. 3 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE
Aircrew trainees

Exchange of Notes between CANADA and NORWAY

Oslo, April 1 and 6, 1960

In force April 6, 1960

DÉFENSE
Équipages aériens

Échange de Notes entre le CANADA et la NORVÈGE

Oslo, les 1^{er} et 6 avril 1960

En vigueur le 6 avril 1960

32 756 946
b1 637538
32 756 949
b1637563

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

OTTAWA, 1961

Price—Prix: 25 cents

89009-5-1

Cat. E3-60/3

EXCHANGE OF NOTES (April 1 and 6, 1960) BETWEEN THE GOVERNMENT OF
CANADA AND THE GOVERNMENT OF NORWAY RENEWING FOR A PERIOD
OF FOUR YEARS THE AIRCREW TRAINING AGREEMENT BETWEEN THE
TWO COUNTRIES

I

*The Ambassador of Canada to Norway to the
Minister of Foreign Affairs of Norway*

CANADIAN EMBASSY

April 1, 1960.

EXCELLENCY,

Following the termination of its NATO Air Training Programme, the Government of Canada has continued, as you know, to provide a limited amount of Canadian training for Norwegian aircrew students. This arrangement was the subject of an exchange of notes, dated April 17, 1957,⁽¹⁾ between our two Governments under which the Government of Canada undertook to make available annually training accommodation for sixty-five student pilots and five student navigators of the Royal Norwegian Air Force beginning with the quota year 1957-1958. The Norwegian Government for its part agreed to make a token payment of five thousand dollars per student pilot entrant and two thousand dollars per student navigator entrant while the arrangement was in force.

The agreement also provided that at some mutually convenient time during the third year thereof discussions would again take place on a bilateral basis on the need or otherwise of extending it for a further period. This matter has now been considered by the Canadian Government which is willing to extend the present agreement for a further four year period beginning July 1, 1960, and under the terms and conditions of the said agreement. The "Agreement between the Parties to the North Atlantic Treaty regarding the Status of their Forces", signed in London on June 19, 1951,⁽²⁾ shall continue to apply.

As requested by the Norwegian Government, aircrew training will be provided to thirty student pilots and three student navigators annually. The exact reporting date and size of each draft are to be the subject of agreement arrived at between the Norwegian Air Attache in Ottawa and the Director of Air Training of the Royal Canadian Air Force.

If the foregoing is acceptable to the Government of Norway, I propose that this Note and your reply to that effect shall constitute an agreement between our Governments to become effective on the date of your reply.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

R. A. MACKAY,
Ambassador.

His Excellency,

The Minister of Foreign Affairs,
Oslo, Norway.

ROGER DUNHAM, F.R.S.C.
Imprimerie de la Reine et
Contrôleurs de la Papeterie

ROGER DUNHAM, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

OTTAWA, 1960

⁽¹⁾ Canada Treaty Series 1957, No. 17.

⁽²⁾ Canada Treaty Series 1953, No. 13.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 1^{er} et 6 avril 1960) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN
ET LE GOUVERNEMENT NORVÉGIEN RENOUVELANT POUR UNE PÉRIODE
DE QUATRE ANS L'ACCORD D'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN ENTRE LES DEUX
PAYS

LE MINISTRE ROYAL DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'Ambassadeur du Canada en Norvège au Ministre des
Affaires étrangères de Norvège

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

AMBASSADE DU CANADA

1^{er} avril 1960.

MONSIEUR LE MINISTRE,

A l'expiration du Programme d'entraînement aérien de l'OTAN, le Gouvernement canadien a continué comme vous le savez à dispenser un entraînement limité aux futurs membres des équipages aériens de Norvège. Ce programme a donné lieu le 17 avril 1957⁽¹⁾ à un échange de notes entre nos gouvernements respectifs; le Gouvernement canadien s'était engagé, à partir de l'année de contingentement 1957-1958, à confier à l'Aviation royale du Canada la formation sur le sol canadien de 65 élèves-pilotes et 5 élèves-navigateurs de l'Aviation royale de Norvège. De son côté, le Gouvernement norvégien s'engageait à effectuer un paiement symbolique de cinq mille dollars par élève-pilote inscrit et de deux mille dollars par élève-navigateur inscrit, pendant la durée dudit accord.

L'entente en question prévoyait par ailleurs qu'à un moment convenant aux deux Parties au cours de la troisième année de ladite entente, des entretiens bilatéraux porteraient sur sa prorogation éventuelle. Le Gouvernement canadien a étudié cette question et il est disposé à proroger l'entente présentement en vigueur pour une nouvelle période de quatre années, à partir du 1^{er} juillet 1960, en conservant les termes et conditions de ladite entente. La "Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces", signée à Londres en 1951⁽²⁾, demeurera en vigueur.

Conformément à la demande du Gouvernement norvégien, trente élèves-pilotes et trois élèves-navigateurs profiteront chaque année des cours de formation. Les dates précises auxquelles les contingents rejoindront leurs bases et le nombre des hommes de chaque contingent seront convenus entre l'Attaché de l'Air de Norvège à Ottawa et le Directeur de l'entraînement aérien de l'ARC.

Si le Gouvernement norvégien juge acceptable ce qui précède, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre nos Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur à la date de la réponse de Votre Excellence.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

R. A. MACKAY,
Ambassadeur.

Son Excellence
le Ministre des Affaires étrangères,
Oslo, Norvège.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1957 n° 17.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1953 n° 13.

II

*Le Ministre des Affaires étrangères de Norvège à l'Ambassadeur du
Canada en Norvège*

MINISTÈRE ROYAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OSLO, le 6 avril 1960

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence, en date du 1^{er} avril 1960 et conçue dans les termes suivants:

(Voir Note I)

"A l'expiration du Programme votre Excellence."

En réponse, j'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement norvégien accepte les propositions ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

HALVARD LANGE.

Son Excellence
Monsieur Robert Alexander MacKay
Ambassadeur du Canada, etc.
Oslo.

III

Le Ministre des Affaires étrangères de Norvège à l'Ambassadeur du Canada en Norvège

Ministère royal des Affaires étrangères

Oslo, le 8 avril 1960

Oslo, le 8 avril 1960

EXCELLENCY,

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

1. L'Assemblée norvégienne d'accuser réception de la Note de Votre Excellence en date du 1^{er} avril 1960 et conçue dans les termes suivants: wollof sa gubbar, 0991

(Voir Note 1)

"A l'expiration du Programme... votre Excellence."

En réponse, j'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement norvégien accepte les propositions ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

HALVARD LANGE

HALVARD LANGE

His Excellency,

Son Excellence

Mr. Robert Alexander Mackay, Ambassador of Canada to Norway, Oslo.



CANADA

TREATY SERIES 1960 No. 4 RECUEIL DES TRAITÉS

COMMERCE

Protocol between CANADA and the UNION OF SOVIET
SOCIALIST REPUBLICS

Moscow, April 18, 1960

Instruments of ratification exchanged at
Ottawa September 16, 1960

In force provisionally April 18, 1960

In force definitively September 16, 1960

COMMERCE

Protocole entre le CANADA et l'UNION DES RÉPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Moscou, le 18 avril 1960

Instruments de ratification échangés à Ottawa le
16 septembre 1960

En vigueur provisoirement le 18 avril 1960

En vigueur définitivement le 16 septembre 1960

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.

Queen's Printer and
Controller of Stationery

Imprimeur de la Reine et
Controleur de la Papeterie
Ottawa, 1960

Price—Prix: 25 cents

37837-7-1

b3050427
b3050416

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091898 8